

Madame Sophie Wilmès, Première Ministre,
Madame Nathalie Muylle, Ministre chargée de la Lutte contre la pauvreté et de l'Égalité des chances

Copie adressée à :

Madame Maggie De Block, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé Publique et de l'Asile et la Migration

Monsieur Koen Geens, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Justice

Monsieur Alexandre Lesiw, Président a.i. chez le SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie Sociale et Politique des Grandes Villes

Bruxelles, le 25 mars 2020

Objet : Coronavirus et crises sanitaire et sociale - Propositions non-exhaustives de mesures d'urgence sociale à destination des publics les plus précaires

Madame Wilmès, Madame Muylle,

Le Belgian Anti-Poverty Network est l'instance associative fédérale qui représente les réseaux régionaux de lutte contre la pauvreté¹ au niveau fédéral et européen et coordonne leur travail. Il vise notamment à faire reconnaître l'expertise du vécu des personnes en situation de pauvreté et permettre la participation des personnes en situation de pauvreté au design des politiques publiques fédérales. A cet effet, le BAPN propose de mettre son expertise à disposition d'un plan d'urgence sociale, permettant de relayer et faire circuler rapidement l'information du terrain vers le gouvernement Wilmès et inversement.

Concrètement, BAPN suggère **la mise en place d'une task-force coronavirus d'urgence sociale au niveau fédéral**, pour coordonner les mesures sociales à court et à long terme. Si l'ERMG permet une coordination des mesures économiques générales, les situations particulières que vivent les groupes vivant en situation de pauvreté nécessitent une attention tout aussi spécifique.

Celle-ci pourrait se traduire par une coordination directe avec les cabinets Wilmès et Muylle (afin d'assurer une efficiente coordination de l'ensemble des politiques concernées, l'expertise et le lien avec les politiques publiques existantes de lutte contre la pauvreté).

Cette task-force pourrait aussi inclure les experts du vécu fédéraux, les fédérations des services sociaux, les fédérations de CPAS...

Des initiatives similaires sont prises au niveau régional, par exemple en Wallonie. Il nous semble judicieux et important de travailler en bonne interaction avec les différents niveaux de pouvoir, chaque fois que cela sera utile à une solution plus cohérente et plus rapide pour les populations.

¹ Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Netwerk tegen Armoede, le Forum Bruxelles contre les inégalités et Brussels Platform Armoede

Premières propositions non-exhaustives

Un important travail a été réalisé dans l'urgence par les différents gouvernements coordonnés par le gouvernement Wilmès, à la fois au plan sanitaire pour freiner au maximum la propagation du virus, et préparer le secteur de la santé à l'arrivée du pic d'infections ; et à la fois au plan socio-économique pour prévenir les risques de chocs économiques et sociaux les plus importants.

Certains publics cependant, et c'est compréhensible dans une situation d'urgence, ont été particulièrement impactés par l'arrivée du virus et les premières mesures générales prises.

BAPN souhaite suggérer ici une série de premières mesures à prendre dès maintenant, soit pour freiner davantage la propagation du virus auprès des groupes-cibles défavorisés, qui sont particulièrement à risque de développer des formes graves de la maladie, soit pour limiter les risques sociaux au maximum et limiter les effets gravement précarisants et désaffiliants de la crise. Conscients de l'ampleur du travail à réaliser en temps de crise, nous avons listé ces thématiques par ordre de priorité, la santé, les revenus, l'endettement et le sans-abrisme nous semblant les plus urgents. Ces premières recommandations ne sont pas exhaustives, BAPN est disponible pour affiner, préciser et compléter, sur l'urgence et le plus long terme.

A. Santé

- Un suivi proactif des patient.e-s vulnérables dont le rendez-vous médical a été annulé parce que considéré comme "non urgent", premièrement par téléphone et "en live" si nécessaire, étant données les complications plus rapides et plus sévères et la propension au non-take-up et au report de soins des populations concernées
- Gratuité des frais d'ambulance durant la crise du coronavirus

B. Revenus

- Hausse automatique du chômage temporaire, du chômage non temporaire débuté durant le confinement, des allocations et aides sociales au-dessus du seuil de pauvreté.
- Gel de la dégressivité des allocations de chômage sur la durée de la crise
- "Bonus" temporaire pour toutes les allocations et aides sociales pour faire face aux surcoûts de la vie en quarantaine (chauffage, électricité, eau, gaz, vie prolongée au domicile, coûts de faire l'école à la maison – cartouches d'encre, imprimante... –, maladie, variations de prix au magasin, aides alimentaires et autres moins accessibles ...) : extension à tous les allocataires de la mesure déjà prise par le gouvernement fédéral concernant le chômage temporaire.
- Envoi d'une lettre informant les bénéficiaires de la GRAPA de la suspension des contrôles durant la durée du physical distancing.

C. Endettement

- Permettre aux consommateurs en difficulté de reporter sans imputation de frais non seulement les échéances de leurs crédits hypothécaires mais également celles de leurs crédits à la consommation.²

² N.B. : Tous les consommateurs ayant un contrat de crédit ne sont pas financièrement touchés par l'épidémie de corona. Appliquer les mesures proposées uniquement aux consommateurs financièrement affectés par le coronavirus signifierait que ceux qui le font doivent prouver leur perte financière. Cela signifie une charge administrative supplémentaire pour les personnes qui sont déjà en difficulté à cause du coronavirus. Il faut éviter cela. Cela permet également au gouvernement d'économiser beaucoup de travail administratif supplémentaire. Par ailleurs, les consommateurs ayant un contrat de crédit qui ne sont pas financièrement affectés par la corona sont principalement les travailleurs du secteur de la santé ou des secteurs économiques qui doivent être maintenus en activité. Nous pensons aux conducteurs de transport de marchandises pour l'approvisionnement et la livraison de colis, aux employés dans la production et la vente de biens vitaux comme les denrées alimentaires. Ces personnes

- Suspension des procédures d'exécution par huissiers (saisies mobilières, cessions sur salaire, saisies arrêt exécution sur les salaires, sur les comptes bancaires, saisies exécution sur les immeubles, inscriptions hypothécaires) avec le cas échéant une prolongation des délais de recours jusqu'à la fin du confinement.
- Suspension des frais supplémentaires en cas de non-respect du plan de remboursement pendant la durée du confinement
- Recommandation envoyée aux avocats en RCD, leur proposant une souplesse sur l'application des règlements actuellement en cours et recommandant une augmentation des budgets hebdomadaires

D. Sans-abrisme

- Coordination fédérale des efforts de l'ensemble des pouvoirs dans l'augmentation des capacités d'accueil supplémentaires au niveau supra-local (niveau flamand, wallon, bruxellois et fédéral en coopération avec le niveau local) pour les personnes sans-abri: Organisation de l'accueil + soutien (également financier) de l'organisation de l'accueil au niveau local (par exemple, hôtels, capacité des salles de sport, etc.).
- Extension au niveau fédéral du moratoire sur les expulsions, avec une attention au cas particulier des gens du voyage et personnes résidant dans des campings
- Suspension de la pénalisation de l'occupation sans droit ni titre pendant la durée des mesures de physical distancing
- Réorientation des directives générales de police durant la durée du confinement : pas d'actions anti-mendicité

E. Prisons

- Accès au téléphone gratuitement pour les détenus pendant la durée du confinement.
- Libération des détenu-e-s en détention préventive qui ne présentent pas de danger pour autrui
- Renforcement du suivi sanitaire en prison avec des moyens effectifs de prise en charge en toute sécurité
- Suivi individuel pour garantir à la personne sortant de prison un plan de logement respectant les critères du confinement (réquisition d'espaces publics que des espaces privés (salles de sport, locaux communautaires, auberge de jeunesse, maisons de jeunes, hôtel privé, logements publics vides, etc).

F. Migration

- Aide médicale urgente : suspension de la nécessité de passage préalable par le CPAS (notamment pour les factures d'hôpital, ambulance). Suspension temporaire des enquêtes sociales du CPAS
- Circulaire recommandant l'impression de fiches reprenant les recommandations fédérales avec traductions dans les langues étrangères dans tous les services locaux (CPAS, chez les médecins, services dédiés). Des initiatives ont été prises au niveau régional pour réaliser ces traductions.³
- Prolongation automatique des permis de séjour sur la durée du confinement, pour désengorger les services

pourraient bénéficier d'un soutien pour encourager le travail important qu'elles accomplissent pendant cette période difficile.

³ Différentes organisations ont réalisé de telles traductions : <https://setisw.com/infos-coronavirus/> et <https://www.integratie-inburgering.be/corona-meertalige-info>

- Fermeture des centres fermés et suivi individuel pour garantir aux personnes un plan de relogement (réquisition d'espaces publics que des espaces privés (salles de sport, locaux communautaires, auberge de jeunesse, maisons de jeunes, hôtel privé, logements publics vides, etc).
- Réouverture des procédures de demande d'asile, dans un cadre sécurisé. Il est envisageable de trouver un endroit temporaire adapté et/ou de pouvoir faire cette demande par courrier.
- Un soutien aux acteurs régionaux qui gèrent la situation des migrants en transit. Ces personnes, du fait de la situation actuelle, sont immobilisées sur le territoire belge et ne peuvent pour l'instant demander l'asile, il est donc important de pouvoir soutenir la gestion de ces situations humanitaires.

G. Justice

- Souplesse dans l'octroi de l'aide juridique de deuxième ligne et de l'assistance juridique : si la personne n'est pas en mesure de produire l'ensemble des documents, un octroi provisoire doit être possible
- Vérification que l'ensemble des bureaux d'aide juridique organisent une permanence physique avec les mesures de distanciation sociale nécessaires, et une procédure à distance (permanence téléphonique et par internet).
- Extension de l'envoi gratuit des documents via DPA-deposit jusqu'à la fin des mesures de quarantaine (aujourd'hui : jusqu'au 31 mars)

Veillez recevoir, Mesdames, l'assurance de notre considération distinguée.

Guy Tordeur, Président BAPN

Caroline Van der Hoeven, Coordinatrice BAPN